



Service départemental  
de communication interministérielle  
de la Corrèze

Tulle, le 2 décembre 2014

## INVITATION - PRESSE

### **Signature de conventions avec des employeurs de sapeurs-pompiers volontaires**

Les sapeurs-pompiers volontaires constituent une composante indispensable du modèle français de sécurité civile. Sur près de 250 000 sapeurs-pompiers en activité sur l'ensemble du territoire, près de 193 000 sont des volontaires. Ils s'engagent au sein d'un centre de secours proche de chez eux ou de leur lieu de travail. Ils effectuent des gardes et des astreintes en fonction de leurs disponibilités professionnelles et de leur vie de famille.

Pour maintenir et favoriser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) en journée, des conventions de disponibilité seront signées entre les employeurs de sapeurs-pompiers volontaires et l'Etat, **jeudi 4 décembre 2014 à 17 h 30, dans les salons de l'hôtel de la préfecture.**

Bruno Delsol, préfet de la Corrèze, vous invite à y participer.

#### **Contact presse**

Isabelle POUGEADE

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

[isabelle.pougeade@correze.gouv.fr](mailto:isabelle.pougeade@correze.gouv.fr)